

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	38	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mars 2017, après convocation légale reçue le 14 Mars 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Martine CASADEI (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à M. Christian RIOU).

**Etaient Absents non représentés :** M. Rémy ARNAUD, Monsieur Jean BERARD, M. Pascal BONNIN, Monsieur Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Aire d'accueil des Gens du Voyage de Sorgues - Demande de subventions de fonctionnement 2017 auprès de l'Etat et du Département de Vaucluse**

Monsieur Christian TORT, Vice-président, rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat assure la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage de Sorgues.

L'Etat et le Conseil Départemental de Vaucluse participent au fonctionnement annuel de cette aire.

L'aide de l'Etat se décompose en :

- Un montant fixe (88,30 €) déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques (38 places), effectivement disponibles par mois, soit 40 264,80 €

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

- Un montant variable (44,15 €) déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places sur la base des taux d'occupation des deux années précédentes (50%), soit un montant annuel provisionnel de 10 066,20 €.

Le Département de Vaucluse participe également aux dépenses de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage selon les modalités déterminées par délibération du n°2016-522 du Conseil Départemental en date du 30 septembre 2016. Ainsi, pour l'année 2017, le montant de la subvention s'élève à 700 € par place pour les aires disposant d'un travailleur social et à 500 € par place pour les autres aires.

La subvention du Département de Vaucluse s'élève donc à 19 000 € (500 € x 38 places).

VU les participations de l'Etat et du Conseil Départemental telles que mentionnées ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Habitat du 13 février 2017,

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Christian TORT, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental de Vaucluse relative au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage,

**HABILITE** le Président à signer tout document y afférent.



**Le Président,**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

